

## ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 13/12/2005 portant création de la spécialité Animation sociale du BPJEPS,

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 26/06/2018,

### ARRÊTE


Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Animation sociale est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance			
BPARA180487	Monsieur	ALAMI	Yassine	22/10/1967	CASABLANCA
		RAMOUNI			
BPARA180488	Madame	ARNAUD	Anaïs	24/03/1993	MONTLUCON
BPARA180489	Madame	BARET	Josiane	20/05/1966	VINAY
BPARA180490	Monsieur	BLANCHET	Pierre	08/08/1996	VICHY
BPARA180491	Madame	BOUCHET	Laëtitia	14/04/1983	ANNECY
BPARA180492	Madame	BRUNOT	Nelly	15/01/1969	PARAY LE MONIAL
BPARA180493	Madame	CATIE	Maeva	01/09/1990	Lavour
BPARA180494	Madame	CHEVALLIER	Sylvie	29/06/1965	Romans sur Isère
BPARA180495	Madame	COCHET	Séverine	26/06/1974	LYON 7
BPARA180496	Madame	COUSTELLIE	Cynthia	19/06/1984	PAMIERIS
BPARA180497	Madame	DUBOIS	Harmonie	04/07/1993	BOURGOIN JALLIEU
BPARA180498	Madame	GIRY	Samantha	24/11/1992	LIMOGES
BPARA180499	Madame	GOYARD	Laëtitia	07/09/1994	BLOIS
BPARA180500	Madame	GUILLAUMIN	Nancy	21/11/1972	MOULINS
BPARA180501	Madame	PEYRON	Céline	29/05/1976	MONTELMAR
BPARA180502	Madame	PIGA	Dominique	06/06/1964	RIVES
BPARA180503	Madame	ROCTON	Christine	16/06/1964	LAVAL

Article 2.- La directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 27/06/2018

La Directrice Régionale et Départementale  
de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale



Isabelle DELAUNAY



## ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 09/11/2016 portant création de la mention Animation sociale du BPJEPS, spécialité Animateur,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 26/06/2018,

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Animateur mention Animation sociale est attribué aux personnes dont les noms suivent :

<b>N° du diplôme</b>	<b>Genre, nom et prénom</b>			<b>Date et lieu de naissance</b>	
BP4ARA180132	Madame	FABRE	Annie	18/01/1957	Le Puy en Velay
BP4ARA180133	Madame	GUILLERMON	Séverine	19/09/1978	Bourg de Péage
BP4ARA180134	Madame	KINACI	Esmé, Hatun	25/07/1979	HADIM KONYA

Article 2.- La directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 27/06/2018

La Directrice Régionale et Départementale  
de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

Isabelle DELAUNAY